# 

* Date : 21-05-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004718721
* Author :

Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège en date du 10 mai 2004, aujourd'hui le 10 mai 2004, comparaît au greffe civil du tribunal de première instance séant à Charleroi, province de Hainaut, et par-devant nous, Myrian Vandercappelle, greffier adjoint délégué :
M. Demonte, Daniel, domicilié à 6001 Marcinelle, avenue Paul Pastur 55, agissant en sa qualité de représentant légal de Demonte, Cynthia, née le 1
er décembre 1969, placée sous statut de minorité prolongée par jugement du tribunal de première instance de Charleroi en date du 25 avril 1988;
autorisé au présent acte par ordonnance de M. le juge de paix du deuxième canton de Charleroi en date du 28 avril 2004,
lequel comparant déclare, en langue française, accepter mais sous bénéfice d'inventaire seulement, la succession de Beaudoux, Viviane, de son vivant domiciliée à Marcinelle, avenue Paul Pastur 55, et décédée le 13 septembre 2003 à Charleroi.
Dont acte dressé à la demande formelle, du comparant qu'après lecture faite, nous avons signé avec lui.
Cet avis doit être adressé à Me Vincent Vandrooghenbroeck, notaire de résidence à 6000 Charleroi, boulevard Audent 16.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits par avis recommandé dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Charleroi, le 10 mai 2004.
Le greffier adjoint délégué, (signé) Myriam Vandercappelle.